

**FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORT
SOUS-MARINS**

« FFESSM »

24, quai de rive-neuve – 13284 Marseille Cedex 07

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO

C2C Méditerranée

5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

COMMISSAIRE AUX COMPTES – CRCC D'AIX EN PROVENCE

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 25 septembre 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FFESM relatifs à l'exercice clos le 31 aout 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice sur l'appréciation de la valorisation et la comptabilisation de votre chiffre d'affaires et de vos subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du plan comptable ANC 2018-06 entraînant une modification de la présentation des comptes annuels par rapport aux exercices précédents.

Vérification du rapport gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.





MEDITERRANEE

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille,

Le 9 novembre 2022

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO

C2C Méditerranée

5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE

Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 - Ape 6920Z

COMMISSAIRE AUX COMPTES - CRCC D'AIX EN PROVENCE

5, Cours Jean Ballard - 13001 Marseille
Tél. : 04 84 25 61 50 - Fax. : 04 84 25 61 59
SARL au capital de 80 000 € - SIREN 518 271 739 - APE 6920Z



commissaire
aux comptes

C commissaire
aux comptes

**FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORT
SOUS-MARINS**

« FFESSM »

24, quai de rive-neuve – 13284 Marseille Cedex 07

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES***

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO

C2C Méditerranée

5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

COMMISSAIRE AUX COMPTES – CRCC D'AIX EN PROVENCE



MEDITERRANEE



Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Marseille,
Le 9 novembre 2022

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux comptes
Olivier CONGIO

C2C Méditerranée
5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

COMMISSAIRE AUX COMPTES – CRCC D'AIX EN PROVENCE

5, Cours Jean Ballard – 13001 Marseille
Tél. : 04 84 25 61 50 – Fax. : 04 84 25 61 59
SARL au capital de 80 000 € - SIREN 518 271 739 – APE 6920Z




Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/09/2021 au 31/08/2022			Au 31/08/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	2 312 350	1 948 522	363 828	876 210
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	277 911		277 911	277 911
Constructions	1 611 903	601 608	1 010 295	1 072 936
Installations techniques, matériel et outillages industriels	192 522	168 182	24 340	30 708
Autres immobilisations corporelles	1 736 760	1 324 788	411 972	457 839
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				1 733
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	962		962	962
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	914		914	914
TOTAL I	6 133 323	4 043 101	2 090 222	2 719 214
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et encours	435 418	180 791	254 627	241 686
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	528 492	1 334	527 159	304 421
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	314 910		314 910	214 420
Valeurs mobilières de placement	1 288 810	125	1 288 685	1 268 627
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	263 660		263 660	726 151
Charges constatées d'avance	174 628		174 628	248 473
TOTAL III	3 005 918	182 249	2 823 669	3 003 778
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	9 139 241	4 225 350	4 913 892	5 722 992


Bilan Passif

Bilan Passif	31/08/2022	31/08/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	3 510 609	3 510 609
Report à nouveau	-375 190	
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 136 161	-375 190
Situation nette	1 999 258	3 135 419
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 999 258	3 135 419
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		77 788
TOTAL III		77 788
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	224 752	296 404
TOTAL IV	224 752	296 404
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	523 219	500 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 763	327 420
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	395 411	324 945
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	199 560	81 458
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 207 930	979 556
TOTAL V	2 689 882	2 213 380
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 913 892	5 722 992


Compte de résultat

Compte de résultat	31/08/2022	31/08/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	854 369	498 445
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	3 054 647	2 979 828
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	439 000	279 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	34 611	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	925 622	557 155
Utilisations des fonds dédiés	77 788	
Autres produits	267	174
TOTAL I	5 386 306	4 314 602
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	287 010	131 272
Variation de stocks	9 374	21 596
Autres achats et charges externes	3 233 524	1 981 681
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	105 098	89 133
Salaires et traitements	1 249 723	1 012 781
Charges sociales	487 451	450 729
Dotations aux amortissements et dépréciations	943 619	945 123
Dotations aux provisions		3 420
Reports en fonds dédiés		3 132
Autres charges	200 931	66 263
TOTAL II	6 516 730	4 705 132
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 130 424	-390 530
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 507	14 997
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	12 507	14 997
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	125	
Intérêts et charges assimilées	14 326	9 286
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	14 451	9 286
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 944	5 711
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-1 132 368	-384 818


Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/08/2022	31/08/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	36 549	23 245
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	36 549	23 245
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	40 341	13 616
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	40 341	13 616
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 793	9 629
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 435 361	4 352 845
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 571 523	4 728 034
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 136 161	-375 190

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Objet social et moyens mis en œuvre

Elle a pour objet la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques associées ou connexes, notamment la nage avec accessoires. Elle favorise par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique et des milieux aquatiques en général.

A ce titre, elle a notamment pour missions :

- d'organiser, de développer et de promouvoir l'ensemble des activités et sports subaquatiques ainsi que les disciplines associées ou connexes nécessitant l'utilisation d'accessoires constitués soit de palmes, soit de masque, soit de tuba, soit de tout autre dispositif permettant la respiration en immersion et plus généralement, toutes celles qui, dans les domaines aquatique et subaquatique, requièrent une maîtrise spéciale et des connaissances spécifiques permettant l'action sportive de l'homme dans l'eau, à l'aide d'accessoires. Elles se pratiquent en milieu artificiel ou naturel : mer, eau calme (lacs et rivières) et eau vive, sur le territoire métropolitain ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer et collectivité d'outre-mer ;
- d'étudier et d'agir pour le respect, la préservation et la protection de l'environnement aquatique et subaquatique ;
- de contribuer, d'une manière générale au développement durable ;
- d'assurer les attributions d'une fédération délégataire prévues par le Code du Sport ;
- de contribuer au rayonnement de la France en promouvant au plan international le « savoir-faire » de la Fédération ;
- de contribuer au « savoir nager » ;
- d'enseigner le secourisme et de participer, notamment sur demande des autorités compétentes, à des missions de secours ou de recherches en milieu subaquatique.

Elle ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute décision ou manifestation présentant un caractère politique, confessionnel ou discriminatoire. Elle permet l'égal accès à tous les licenciés aux organes de direction. Elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte d'éthique et de déontologie fédérale.

Elle assure les missions prévues par les dispositions du Code du Sport et celles conformes à son objet.

Annexe

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/08/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 4 913 892 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -1 136 161 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. A compter de l'exercice clos le 31 août 2022, la FFESSM a appliqué le plan comptable association ANC 2018.06 ; ce changement de méthode a engendré une correction de la présentation des comptes N-1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

En raison de l'épidémie de Covid-19, les manifestations ont été autorisées à compter de l'exercice 2022. La FFESSM n' a pas eu recours sur l'exercice 2021 -2022 à l'activité partielle.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	1 à 3 ans
Structure	40 à 50 ans
Toiture	40 ans
Ravalement	20 ans
Menuiseries extérieures	20 ans
Electricité, câblage	15 ans
Chauffage, climatisation	15 ans
Plomberie, sanitaires	15 ans
Peintures, tapisserie	10 ans
Sols	15 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier de bureau et informatique	3 à 4 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Produits et charges

La validité des licences fédérales porte sur une période de quinze mois et demi du 15 septembre N au 31 décembre N+1 et leur prise en compte en produits s'effectue sur la période de 15 mois et demi en fonction de la date d'achat de la licence.

La période des licences encaissées au-delà du 31 août 2022 a été comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les primes d'assurance relatives à ces licences portent sur la période du 15 septembre N au 30 septembre N+1, mais selon l'usage, c'est l'ensemble du millésime qui est assuré.

La revue Subaqua fournit à la Fédération des exemplaires gratuits destinés principalement à l'information des clubs et fournit également des pages gratuites à la Fédération destinées à l'information des lecteurs. Hormis l'incidence de la TVA, ces opérations sont comptabilisées symétriquement comme charges de la Fédération et comme produits de la revue Subaqua.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,10%.

Le montant ainsi obtenu s'élève à 224.751,79 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 0 €.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	246.756	3.662.261
Résultat avant impôts	- 367.991	- 768.170
Impôt sur les sociétés	0	0
Résultat net	- 367.991	- 768.170



Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 288 477		29 896
TOTAL	2 288 477		29 896
Terrains	277 911		
Constructions :	1 347 536		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	264 367		
Installations :	180 534		11 988
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	1 021 649		3 144
Matériel :	54 183		5 575
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	639 413		83 885
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	1 733		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	3 787 327		104 592
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations	962		
Autres :			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	914		
TOTAL	1 877		
TOTAL GÉNÉRAL	6 077 681		134 488

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 023		2 312 350	
TOTAL	6 023		2 312 350	
Terrains			277 911	
Constructions :			1 347 536	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.			264 367	
Installations :			192 522	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers			1 024 793	
Matériel :			59 758	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	71 090		652 208	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	1 733			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	72 823		3 819 096	
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Participations			962	
Autres :				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			914	
TOTAL			1 877	
TOTAL GÉNÉRAL	78 846		6 133 323	



Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 412 267	544 049	7 794	1 948 522
TOTAL	1 412 267	544 049	7 794	1 948 522
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre	415 518	32 206		447 724
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	123 449	30 435		153 885
Installations techniques, matériel et outillage industriel	149 826	18 356		168 182
Installations générales, agencements et aménagements divers	666 112	77 173		743 285
Matériel de transport	54 183	4		54 187
Matériel de bureau et informatique, mobilier	537 112	61 294	71 090	527 316
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 946 200	219 468	71 090	2 094 579
TOTAL GÉNÉRAL	3 358 467	763 517	78 883	4 043 101

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES							
			REPRISES NON VENTILÉES				
						TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations	296 404		71 653	224 752
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	296 404		71 653	224 752

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours	196 561	180 791	196 561	180 791
Sur comptes clients	52 459	1 082	52 207	1 334
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation		125		125
TOTAL III	249 020	181 997	248 768	182 249
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	545 424	181 997	320 420	407 001
- D'exploitation		181 872	320 420	
Dont dotations et reprises : - Financières		125		
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	914		914
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	2 596	2 596	
Clients, usagers et comptes rattachés	525 896	525 896	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 389	2 389	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	29 188	29 188	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	9 619	9 619	
Divers	165 716	165 716	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	107 998	107 998	
Charges constatées d'avance	174 628	174 628	
TOTAL	1 018 945	1 018 030	914

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	523 219	523 219		
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	363 763	363 763		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	218 117	218 117		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	154 595	154 595		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	15 226	15 226		
Autres impôts, taxes et assimilés	7 473	7 473		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	199 560	199 560		
Produits constatés d'avance	1 207 930	1 207 930		
TOTAL	2 689 882	2 689 882		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/08/2022	31/08/2021
Produits :	- D'exploitation	1 207 930	979 556
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		1 207 930	979 556

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/08/2022	31/08/2021
Charges :	- D'exploitation	174 628	248 473
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		174 628	248 473

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 046	73 843
Dettes fiscales et sociales	331 729	249 373
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	181 698	60 250
TOTAL	577 472	383 466

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 276	
Autres créances	8 449	99 222
Valeurs mobilières de placement		14 175
Disponibilités	75	
TOTAL	13 800	113 397

 **Honoraires des commissaires aux comptes**

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	38 960
Conseils et prestations de services	
TOTAL	38 960

 **Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	13	2
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	21	2

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			224 752
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
Indemnités :			
- De départ à la retraite et autres			
- Pour personnel en activité			
TOTAL			224 752

Commentaire

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/08/2022	31/08/2021	Ressources par origine	31/08/2022	31/08/2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels		
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	15 000	
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I					
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II					
Frais de fonctionnement III	66 198				
TOTAL EMPLOIS	66 198		TOTAL RESSOURCES I	15 000	
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.			Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	66 198		TOTAL	15 000	
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-51 198	
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	-51 198	

Contributions volontaires en nature	31/08/2022	31/08/2021		31/08/2022	31/08/2021
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III					
TOTAL			TOTAL		

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/08/2022	31/08/2021
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

Variation des fonds dédiés - Contributions financières

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subvention ministère	77 788		77 788				
TOTAL	77 788		77 788				

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts


Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	3 510 609				3 510 609
Report à nouveau					-375 190
Excédent ou déficit de l'exercice	-375 190		-1 136 161		-1 136 161
Situation nette	3 135 419		-1 136 161		1 999 258
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	3 135 419		-1 136 161		1 999 258